

VILLE DE SAINT MARTIN DE SEIGNANX
COURRIER REÇU LE

23 MAI 2016

Dax, le 9 mai 2016

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Entre 2016 et 2021, ce sont 35 millions de compteurs qui seront installés chez les particuliers et dans les entreprises. Le déploiement de ces nouveaux compteurs intelligents Linky en remplacement des anciens compteurs électriques, a pour objectif de « consommer moins et mieux ». Le compteur Linky permettra :

- de créer des emplois (10 000 emplois directs et indirects en France, dont une grande partie pour la pose des nouveaux compteurs) ;
- d'encourager la transition numérique (modernisation des compteurs) ;
- de favoriser la transition écologique (maîtrise de sa consommation).

Les consommateurs seront les premiers bénéficiaires de l'opération. Fini les interventions à domicile : relevés de consommation, changement de puissance du compteur et modification du contrat se feront à distance. Les factures ne seront plus établies sur la base d'une consommation estimée et régularisées tous les six mois, mais sur la consommation réelle. Les interventions pourront se faire beaucoup plus rapidement qu'aujourd'hui.

Autre élément important : lors du remplacement, ni le compteur, ni sa pose, ne seront facturés au client. ERDF financera l'achat et la pose des compteurs, tous « made in France ». L'opérateur l'amortira par les économies réalisées (suppression de la relève des compteurs, limitation des fraudes, meilleure gestion du réseau...).

Le nouveau compteur, plus performant, permettra au réseau électrique français de mieux assurer l'équilibre indispensable entre production et consommation, afin d'anticiper les pics de consommation.

Par ailleurs, il n'entrave en rien la liberté individuelle de chacun. Les données transmises sur la consommation d'énergie seront mises à dispositions des consommateurs de manière sécurisée afin d'encourager les comportements moins énergivores. Les données sont recueillies dans le respect de règles de confidentialité, sous le contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

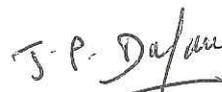
Ce compteur ne communique ni par Wi-Fi ni par GSM. La communication se fait par courant porteur en ligne (CPL) utilisé depuis 50 ans par des millions de personnes. ERDF l'utilise quotidiennement pour envoyer au ballon d'eau chaude le signal heures pleines / heures creuses dans 11 millions de foyers. Le niveau d'ondes électromagnétiques généré par le compteur Linky est conforme à la réglementation en vigueur (une expertise a été menée par le CRIIREM – le Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques).

Alors que le sommet mondial pour le climat s'est tenu à Paris fin 2015 et que les pays s'engagent pour la transition énergétique, chaque outil doit contribuer à préserver notre environnement et développer notre économie verte.

Espérant vous avoir apporté des éléments d'informations rassurants quant à la mise en place de ces nouveaux équipements, je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous

Jean-Pierre DUFAU



Député des Landes